

SERVICE CIVIL 2005



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE



SOMMAIRE

- 5** Avant-propos
- 6** Où en est-on avec l'admission?
- 7** L'admission au service civil d'aujourd'hui
- 9** Intempéries en Suisse centrale:
Intervention rapide
- 10** Affectation en groupe en Prättigau
- 12** Reconstruire un lit aux torrents dans l'Isenthal
- 14** Les chiffres du service civil
- 16** Collaborateurs et collaboratrices 2005

Organe d'exécution du service civil ZIV
Département fédéral de l'économie DFE

Rédaction: Ursina Jakob

Traduction: Alain Barbier

Création: KSK Kommunikation AG, Bern

Photos: Peter Schneider, Thun

© Organe d'exécution du service civil
Juin 2006



AVANT-PROPOS

Dans le présent rapport d'activité, nous avons mis tout spécialement l'accent sur la contribution du service civil en vue de réparer les dégâts des intempéries du mois d'août 2005. Certes, cette contribution-là a été modeste, car seuls 1'200 jours de service civil y ont été consacrés. Toutefois, elle a été importante. Ce fut l'occasion pour le public de constater que le service civil n'accomplit pas uniquement des prestations de service dans l'intérêt public au cours de «périodes ordinaires», mais qu'il est tout à fait apte à apporter son aide dans des situations exceptionnelles, par exemple, en cas de catastrophe ou de situation de détresse, notamment pour redresser la situation et réparer les dégâts après d'importants sinistres, tels que ceux du mois d'août 2005.

Les missions que nous avons remplies à la suite des intempéries susmentionnées ont permis de tirer les enseignements que voici:

- > Pour de telles missions – dans notre jargon, nous les appelons des affectations –, nous disposons d'un outil approprié et d'acteurs engagés et efficaces.
- > Les normes¹ que nous avons instituées et qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 2004 sont valables.
- > Nous devons revoir notre stratégie face aux importants sinistres. Jusqu'ici, dans notre orientation stratégique, nous considérions le service civil comme un outil intervenant seulement après l'aide d'urgence – apportée par l'armée ou la protection civile – à savoir après deux à trois mois, et non dès la survenue du sinistre. Nous avons donc pris conscience du fait que, lorsqu'il s'agit d'aider les particuliers, des lacunes peuvent exister. En effet, immédiatement après les dégâts infligés par les intempéries, des agriculteurs sinistrés implorèrent notre aide; celle-ci ne pouvait pas – ou pas dans l'ampleur nécessaire – être fournie par l'armée ou par la Protection civile. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied en quelques jours seulement nombre d'affectations individuelles de service civil.

Aujourd'hui, nous nous posons donc une question fondamentale: existe-t-il un champ d'action supplémentaire exploitable par le service civil et le cas échéant, devons-nous par voie de conséquence orienter nos prestations et nos instruments de gestion vers de telles brèves missions d'aide?

- > Les Etats-majors de commandement de tous niveaux ne connaissent pas ou peu le service civil et les possibilités qu'il offre. Aussi devons-nous informer en 2006 tous les Etats-majors de commandement cantonaux et chercher à créer un réseau minimal avec les institutions liées à la coopération en matière de sécurité nationale.

D'autres éléments valent-ils la peine d'être rapportés?

Le traitement des demandes d'admission a été de pair avec le nombre des demandes déposées, bien que ces dernières aient encore légèrement régressé en 2005. En revanche, le nombre de jours de service civil a dépassé le cap des 330'000. Nous avons remanié notre stratégie et le Conseil fédéral a approuvé notre nouveau mandat de prestations pour les années 2006 à 2008. En acceptant la motion Studer, le Conseil national a relancé le débat sur l'avenir de la procédure d'admission actuelle. En effet, cette motion demande l'introduction de la preuve par l'acte. Cette question nous occupera à coup sûr beaucoup en 2006. Enfin, dans l'exercice passé sous revue, nous avons introduit les premiers modules de notre nouvelle application informatique ZIVI+: inutile de préciser que cette introduction-là a demandé beaucoup d'énergie, de temps, d'argent et de résistance nerveuse. Elle a d'ailleurs aussi eu des conséquences sur la qualité de nos prestations de service du fait qu'elle a régulièrement déstabilisé notre organisation. Malheureusement, depuis le mois d'avril 2005, bien des aspects de notre travail demandent davantage de temps qu'auparavant. Nous le déplorons et prions nos partenaires d'exécution et nos clients de bien vouloir nous en excuser.

A tous ceux et celles avec qui nous avons eu le plaisir de collaborer en 2005 et sur lesquels nous avons pu compter, j'adresse mes plus cordiaux remerciements pour leur compréhension, leur patience, leur engagement et leur flexibilité. C'est un plaisir que d'entamer avec vous une nouvelle année pleine de promesses.

Samuel Werenfels, chef du service civil

¹ Ces normes, qui régissent la collaboration avec les organes de commandement de la Confédération et des cantons, permettent à l'Organe d'exécution du service civil de convoquer les personnes astreintes au service civil (civilistes) dans de brefs délais pour des affectations de courte durée et d'en prendre le commandement; ces normes règlent d'ailleurs aussi le financement de ces affectations. Par ailleurs, en cas de mission d'aide d'urgence, ces dispositions dispensent l'Organe d'exécution de la reconnaissance préalable d'un établissement d'affectation avant d'agir; elles soulagent grandement les organes de commandement locaux lors de leurs vastes préparatifs et les déchargent aussi des obligations qu'ils auraient à l'égard des civilistes en service.

OU EN EST-ON AVEC L'ADMISSION?

Lukas Stoffel-Jossen, chef du Processus «Admission» > «Sortons de l'examen de conscience» ou «Des actes et non pas des paroles» pouvait-on voir sur les grandes manchettes des quotidiens de la presse nationale à mi-décembre 2005. Une semaine plus tard, cette même presse relativisait déjà en titrant: «La preuve par l'acte dans deux ans seulement...». Qu'en est-il réellement? Le présent article décrit où en est le discours politique, quels changements on doit en attendre et surtout quand ils deviendront effectifs.

Depuis les origines du discours politique au sujet d'un service civil de remplacement, il y a toujours été question de la «preuve par l'acte» comme on l'appelle. Autrement dit, le fait que le requérant accepte d'accomplir un service civil qui dure plus longtemps que le service militaire serait reconnu comme une preuve par l'acte et donc comme un indice suffisant que le requérant a des motifs sérieux et moraux – et non pas des raisons purement égoïstes – de ne pas accomplir de service militaire. Cela étant, il ne serait pas nécessaire d'exposer par écrit et oralement le conflit de conscience. Une simple demande succincte suffirait. Tant une expertise de l'Office fédéral de justice, daté du 22 mars 2002, qu'une expertise de l'Université de Berne du 28 mars 2006 sont arrivées à la conclusion que le modèle de la preuve par l'acte est tout à fait compatible avec les dispositions de l'article 59 de la Constitution fédérale qui stipule en son premier alinéa: «Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement».

La «motion Studer»

Ce modèle a également été invoqué par le conseiller national Heiner Studer (PEV Argovie) lorsqu'il a déposé sa motion «Service civil. Introduction de la preuve par l'acte» en décembre 2004. Il se prévalait de «deux motifs essentiels». Premièrement, aucun examen du conflit de conscience – aussi ingénieux fût-il – n'était en mesure de satisfaire le requérant. De fait, les requérants le ressentent plutôt comme une lourde épreuve. Le fait qu'un taux très élevé de requérants étaient admis, démontrait qu'il suffit que le requérant soit d'accord d'accomplir une période de service civil beaucoup plus longue que celle du service militaire. Deuxièmement, il était de notoriété publique que l'actuelle procédure d'admission est à la fois compliquée et onéreuse.

Le 16 février 2005, le Département fédéral de l'économie, compétent en matière de service civil, proposa au Conseil fédéral l'acceptation de la motion Studer; le

DDPS demanda le rejet de cette motion, tout comme le Conseil fédéral le fit en date du 23 mars 2005.

Délibérations au Conseil national

La motion Studer fit l'objet de délibérations au Conseil national lors de sa session d'hiver 2005. Ce dernier l'accepta par 96 voix contre 77. Les groupes du PSS (Hans Widmer), du PEV/UDF (Markus Wäfler), du parti des Verts (Josef Lang) ainsi qu'une majorité du PDC (Josef Leu) recommandèrent d'accepter cette motion. Parmi les députés de l'UDC et du PDC, on trouva tant des partisans que des adversaires de cette motion. Le conseiller national Ulrich Siegrist s'exprima contre la pure preuve par l'acte et préconisa dès lors d'adopter une «solution intermédiaire» à la manière du modèle allemand, selon lequel le requérant n'est entendu en audition que dans les cas d'exception. Ce député y voit aussi un avantage: il serait possible de réduire le facteur 1.5 pour le calcul de la durée du service civil. A son avis, cette réduction était tant dans l'intérêt des requérants que dans celui des finances fédérales. Remplaçant le conseiller fédéral Joseph Deiss, absent, Pascal Couchepin défendit l'opinion négative du Conseil fédéral. Néanmoins il manifesta de la compréhension pour les arguments des partisans. Il se dit en faveur d'une «solution intermédiaire», en raison du fait que seule cette solution-là permettrait de réduire la durée du service civil, la solution de la preuve par l'acte empêchant durablement une réduction de la durée de service.

Délibérations au sein de la Commission

Le 2 mai 2006, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats a adopté l'amendement du texte de la motion Studer. Contrairement au texte d'origine qui exigea la preuve par l'acte, la nouvelle teneur de la motion Studer ne précise pas la manière exacte de résoudre la problématique puisqu'elle dispose: «Il conviendra de remplacer la procédure d'admission au service civil, actuellement en vigueur, par une réglementation meilleure marché et bien moins compliquée pour tous les partici-

Le procès-verbal des délibérations orales au Conseil national, en session du 8 et du 14 décembre 2005 peut être lu sous: <http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/index.htm>

pants que la solution actuelle; cette nouvelle réglementation devra suivre des principes transparents, se traduire par des résultats équitables et tenir compte de la preuve par l'acte.» Le nouveau texte de la motion exige encore une augmentation de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, étant donné que cette taxe est une solution beaucoup trop attrayante qui ne répond d'ailleurs plus suffisamment aux exigences d'équité de la défense.

L'agenda idéal pour une révision de la loi

- > Le Conseil des Etats adopte le texte amendé de la motion en juin 2006.
- > Le Conseil national se rallie au Conseil des Etats en septembre 2006.
- > Le Conseil fédéral adopte au printemps 2007 le projet de révision d'une loi fédérale sur le service civil préparé par l'Organe d'exécution du service civil et l'envoie en procédure de consultation.
- > Vers mi 2007 les avis issus de la procédure de consultation sont dépouillés et évalués.
- > Le Conseil fédéral adopte en automne 2007 le message du Conseil fédéral élaboré par l'Organe d'exécution.
- > Les deux Chambres fédérales adoptent la révision de la loi en session de décembre 2007 ou de mars 2008.
- > Une éventuelle résolution des divergences pourrait intervenir encore au mois de juin 2008.
- > Le délai référendaire de trois mois s'écoule sans avoir été utilisé et le Conseil fédéral adopte alors les dispositions adaptées de l'Ordonnance en la matière.

D'après cet agenda, le droit fédéral révisé en matière de service civil pourrait alors entrer en vigueur au plus tôt dans la seconde moitié de l'année 2008. Il faut toutefois bien se rendre compte que chacune des étapes énoncées peut connaître des retards ou même conduire à la rupture de la révision de la loi. Autrement dit, il est impossible de savoir maintenant si la procédure actuelle d'admission sera remplacée ou non par la preuve par l'acte ou par une «solution intermédiaire».

Conséquences

Les délibérations autour d'une nouvelle procédure d'admission au service civil peuvent dès lors engendrer des incertitudes chez toutes les personnes concernées: certains employés de la Confédération peuvent s'attendre à perdre leur emploi, les membres de la Commission d'admission peuvent remettre en cause le sens de leur tâche, les requérants potentiels peuvent se demander s'ils vont vraiment déposer une demande ou s'il ne vaut pas mieux attendre l'introduction d'une nouvelle procédure. L'Organe d'exécution du service civil fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cette phase d'incertitude ne dure pas plus que nécessaire.

En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'au cours de ces deux prochaines années et demi (et probablement un peu plus longtemps encore), rien de fondamental ne changera dans la procédure actuelle d'admission. Autrement dit, la loi fédérale sur le service civil reste valable jusqu'au jour où on l'abrogera et jusque là, les employés de la Confédération et les membres de la Commission d'ad-

mission rempliront leurs fonctions consciencieusement de manière à comprendre chacun des requérants individuels et à être juste à leur égard. Ils peuvent bien entendu se fonder sur une éthique différenciée qui a fait ses preuves au cours de ces dix dernières années et qui a été affinée et adaptée au fil du temps. Ils savent qu'ils n'ont pas à «examiner la conscience du requérant» (car après tout seul chacun ne peut le faire que pour soi-même) mais doivent uniquement élucider si un requérant a exposé son conflit de conscience de manière crédible ou non.

Au demeurant, pour tous les requérants potentiels, il est certainement encore prématuré de renoncer à déposer une demande d'admission simplement parce que les débats politiques sont en cours.

L'admission au service civil d'aujourd'hui

Actuellement, les personnes astreintes à servir ne peuvent être admises au service civil que si elles ont exposé de manière crédible qu'elles ne peuvent pas concilier un service militaire avec leur conscience. Lors de cette démarche, ces personnes doivent pouvoir invoquer une exigence morale qui, de leur point de vue, engendre pour elles un conflit de conscience insoluble face à l'accomplissement d'un service militaire. L'exposé du conflit de conscience est déposé par écrit et oralement. Au préalable les personnes astreintes au service militaire doivent déposer une demande écrite. Dès que l'entrée en matière a été décidée, une sous-commission composée de trois membres de la Commission d'admission, soutenue par un collaborateur / une collaboratrice de l'Organe d'exécution du service civil, auditionne le requérant et l'entend pendant environ une heure. Ensuite, elle décide d'admettre le civiliste ou de lui refuser l'admission (Loi fédérale sur le service civil, articles 1er, 2, 16 et 18).



DEGATS DUS AUX INTEMPERIES EN SUISSE CENTRALE: IL S'AGISSAIT D'INTERVENIR RAPIDEMENT

Franz Emmenegger, chef du Centre régional de Nottwil > Deux jours après les énormes précipitations de fin août 2005, un premier agriculteur de Wolfenschiessen (NW) a demandé le secours du service civil auprès du Centre régional de Nottwil. Il connaissait notre organisation par d'anciennes affectations de service civil dont il avait bénéficié jadis dans son exploitation. Sa maison et sa grange étaient sous l'eau. Le terrain alentour était inondé. La Protection civile lui avait certes porté secours pour les premiers déblaiements pressants, mais seulement pendant les premières 24 heures; elle était ensuite allée aider d'autres personnes ailleurs.

En tant que chef d'un Centre régional, je n'avais pas de dossier tout prêt pour convoquer immédiatement les civilistes pour des affectations d'aide en cas de catastrophe. Cependant, la demande – tant privée que de la part de corporations publiques – se faisant pressante, nous avons quand même tout de suite fait le nécessaire pour organiser une aide immédiate dans la région qui relève de notre compétence.

Ainsi, au moyen d'une lettre circulaire et d'un formulaire d'inscription intitulé «Le service civil aide les victimes des intempéries», nous avons contacté tous les civilistes relevant de la compétence de notre Centre régional qui devaient encore accomplir un service civil d'un jour et plus.

Tout de suite ou presque, 25 civilistes se sont annoncés pour effectuer une affectation variant de douze jours à quatre semaines. Ce furent essentiellement des étudiants ou de jeunes chômeurs qui s'annoncèrent, pouvant être sur le champ à disposition.

Cinq jours après les intempéries déjà, les premiers civilistes étaient prêts à commencer les travaux de déblaiement dans 35 exploitations agricoles de Suisse centrale. Le délai minimum réglementaire de convocation de 30 jours exigé par la loi pour l'aide en cas de catastrophe et de situation de détresse avait pu être réduit à un strict minimum grâce au consentement des civilistes convoqués. La reconnaissance nécessaire des cahiers des charges se fit parallèlement aux affectations de service civil déjà en cours.

La situation extraordinaire engendrée par tant de demandes d'aide fut pour nous un casse-tête chinois. Au niveau du Centre régional, non seulement une extrême flexibilité était indispensable de la part de notre personnel, mais il fallait encore lui demander d'accomplir un important surcroît de travail. L'étroite collaboration en réseau de notre équipe fut mise à contribution encore plus qu'à l'ordinaire et s'avéra capitale.

Sur le plan de l'organisation globale de l'Organe d'exécution du service civil, il s'agissait surtout de régler au plus vite les questions de délégation de compétences aux responsables du Centre régional. En effet, si l'on ne vou-

lait pas perdre de temps – si précieux dans ces circonstances – il fallait pouvoir agir seul et convenir de mesures à prendre de concert avec les organismes cantonaux en cas de situation de crise, avec ceux qui coordonnaient le tout et avec les représentants des communes sinistrées.

En ce qui concerne l'ampleur de la demande et le nombre considérable de demandes d'aide – et malgré le soutien habituel de l'armée et de la Protection civile dans ce genre de catastrophe naturelle – il s'avéra que le service civil, dans ce moment crucial, n'était pas encore suffisamment préparé et qu'il y avait lieu de régler encore de nombreuses questions d'organisation pour la maîtrise de futures tâches analogues.

Vus sous cet angle, les événements du mois d'août 2005 ont donc eu un aspect positif dans la mesure où l'on a pu tester toutes les exigences qui nous étaient imposées et identifier nos points faibles. Après coup, on peut affirmer qu'il y aura lieu d'édifier un réseau de contacts avec les différents états-majors cantonaux de secours responsables et d'entretenir les relations. Par ailleurs, il y aura lieu de préparer suffisamment de cahiers des charges pour les différents domaines d'affectation en cas de catastrophe et de régler aussi la question de l'obligation de contribuer.

En dépit de ces points critiques, il n'en demeure pas moins qu'il existait des conditions cadre qui nous ont beaucoup aidés, en particulier les expériences faites par l'auteur lors des affectations spéciales en 1999 (avalanches en Suisse centrale et dans l'Oberland bernois) et 2000 (Lothar et Gondo). Le réseau relationnel édifié à l'époque avec les responsables cantonaux en matière de catastrophes a pu être immédiatement réactivé. La nouvelle application de ZIVI + s'est révélée des plus utiles pour maîtriser efficacement toute la préparation ainsi que l'envoi de lettres circulaires et des convocations.

Un mot encore: la collaboration et la communication avec les responsables des services de coordination de communes et des cantons furent aussi exemplaires que précieuses.

AFFECTATION EN GROUPE EN PRÄTTIGAU

Madlaina Fasser, cheffe du Centre régional, Mels > Centre régional de Mels, début octobre 2005: depuis environ quatre semaines, des civilistes nous appellent presque tous les jours pour s'annoncer ou spontanément ou à la suite de la circulaire du service civil du début de septembre pour participer aux travaux de déblaiement après les intempéries du mois d'août 2005.

En Suisse orientale, outre quelques exploitations agricoles du canton de Glaris, ce sont surtout deux communes des Grisons qui sont les plus sinistrées: Klosters dans le Prättigau et Susch, en Engadine. Tandis que les affectations individuelles ont pu être organisées directement après les intempéries, l'aide en faveur des communes semble marquer le pas. Pour le service civil, il s'agit aussi pour la première fois depuis sa création, d'organiser des affectations de groupe. En effet, le Conseil fédéral a autorisé de telles affectations pour l'aide en cas de catastrophe. Les communes touchées par le sinistre devraient être informées par les cantons des prestations proposées par le service civil. Malheureusement, cela ne fonctionne pas ou pas parfaitement. Enfin, le 5 octobre l'Organe central à Thoune, nous annonce que la commune de Klosters a annoncé son besoin de disposer de l'affectation d'un groupe d'une trentaine de civilistes qui serait chargé de dégager un alpage enseveli et de réhabiliter des pâturages. Le Centre régional de Mels assume un rôle d'établissement d'affectation. En l'espace de quelques heures seulement, nous disposons d'une liste de civilistes qui s'étaient préalablement annoncés partants pour ce type d'affectation. Au soir du 7 octobre, tous les civilistes ont été convoqués par téléphone, un défi relevé avec brio – puisque les civilistes n'étaient pas devant leur téléphone à attendre l'appel – par les équipes des Centres régionaux compétents de Windisch, Rüti et Mels. Dès que toutes les questions sont élucidées sur place avec les autorités communales, les convocations écrites ont été rédigées et envoyées. Une convention règle dans le détail les responsabilités respectives de la commune et du Centre régional de Mels. Sur la base des informations qui nous sont parvenues de la commune de Klosters, nous cherchons maintenant un à deux spécialistes sachant manœuvrer des engins de chantiers. Jusqu'à ce jour, ce n'était pas la tâche du service civil, qui n'y était d'ailleurs pas préparé. Malgré tout, nous réussissons tout au moins à convoquer un machiniste.

Travail manuel demandé

Etant donné que la commune a déjà préalablement organisé le gîte et le couvert, il s'agit maintenant de préparer la mission du service civil en détail en étroite collaboration avec le chef des ateliers, responsable du chantier de la commune, et le chef chargé des alpages. D'emblée, il est clair que les civilistes devront avant tout accomplir un travail manuel, car primo le pâturage doit être traité de manière aussi douce que possible et secundo, vu l'hiver qui approche, toutes les machines du parc d'engins de la commune de Klosters sont engagées ailleurs sur le territoire de la commune et ne sont dès lors guère disponibles. Par principe, c'est le chef des ateliers qui dirige la mission du service civil sur place. Sur place, il est tout premier interlocuteur des civilistes: c'est lui qui les initie à leurs tâches et qui veille au grain pour ce qui est des heures de travail à accomplir. Comme il n'existe aucune structure hiérarchique au sein du service civil, nous devons donc nous-mêmes désigner des chefs de groupes chargés d'en prendre la direction, chefs qui deviendront les interlocuteurs des civilistes sur place et les intermédiaires de leurs demandes: une tâche pas simple du tout, car les Centres régionaux ne connaissent personnellement leurs civilistes que dans des cas tout à fait exceptionnels. Le même problème se pose d'ailleurs pour le recrutement de conducteurs de véhicules. En outre, il convient de mettre à disposition de toute urgence des habits de travail, des véhicules de transport et la subsistance sur la zone sinistrée elle-même. Le Centre régional de Mels trouve finalement le nécessaire auprès de la protection civile: grâce à elle, on dispose de vêtements de travail tant pour le beau temps que pour les intempéries. L'Organe central à Thoune réussit même à organiser à l'arsenal de l'armée, à Coire, la mise à disposition de quatre véhicules tout terrain qui amèneront tous les jours les civilistes à leur lieu d'affectation. L'hôtelier, extrêmement complaisant et coopératif, se déclare disposé à préparer chaque jour une petite collation et un repas chaud que l'un des chauffeurs acheminera par auto-coureur sur les lieux du sinistre.

Mettre la main à la pâte

Lundi, 24 octobre 2005: J'ai d'emblée une impression bizarre lorsque je glisse dans mon nouveau rôle de chef de mission responsable. Une heure avant d'accueillir tout le groupe des civilistes, je rencontre les trois chefs de groupe à la gare de Klosters. Puis nous consacrons une heure entière à un briefing de la situation avec le chef des ateliers.

Vers 9h 30, j'accueille les 25 autres civilistes dont l'allure ne pourrait pas être plus hétéroclite. Après la prise des quartiers dans les locaux de la protection civile – ils sont actuellement en mauvais état – il s'agit d'aller toucher l'équipement personnel, ce qui engendre non seulement des questions mais pas mal de rires. Une fois que le groupe est vêtu de manière presque uniforme, je le confie au chef des ateliers qui les amène ensuite dans la région fortement dévastées de l'Alpe Sardasca. Déjà à la fin de la première journée, il est évident qu'étant donné la cadence de travail soutenue des civilistes, il faudra davantage de soutien encore. Le chef des alpages convoque pour les journées suivantes chaque fois trois à quatre agriculteurs, dotés de véhicules tout terrain. Grâce à ce soutien, au déploiement d'un engin de chantier, et à d'innombrables pelles et râpeaux, le travail des civilistes avance. Vu l'ampleur des éboulis, les civilistes se sentent presque dépassés par les événements et demandent le déploiement d'autres engins de chantier encore.

Le mardi, après d'autres clarifications avec la direction des chantiers sur place, j'explique lors du souper à ces jeunes hautement motivés pourquoi il n'est pas possible d'accéder à leur désir. La commune n'a tout simplement plus d'engins de chantier disponibles et pas le moindre machiniste. Grâce à leur étroite collaboration avec les agriculteurs, les civilistes ne se découragent pas et accomplissent un excellent travail jusqu'au dernier jour. A l'occasion d'une visite des responsables du service civil à Thoune, l'avant-dernier jour de l'affectation, une première évaluation sur place est faite par les civilistes et les sinistrés. Le choix des chefs de groupe s'avère avoir été excellent: en effet, selon le mandat que nous leur avons confié, ils ont joué un rôle de meneurs d'hommes essentiellement en arrière-plan et ont largement contribué à la réussite de cette mission du service civil. Les feed-backs – tant critiques qu'élogieux – des civilistes sont exprimés lors de la discussion finale avec les autorités communales.

Le vendredi à 17 heures, une fois les indemnités journalières versées, je libère un groupe de civilistes fatigués, mais satisfaits pour la plupart. Je leur transmets la gratitude de la commune de Klosters, du chef des opérations sur place et du Centre régional de Mels.

Jours de service effectués pour travaux de déblaiement après intempéries:

> Nombre de civilistes en service	88
> Jours de service auprès des agriculteurs	645
> Jours de service d'affectations en groupe	551
> Total des jours de service effectués pour travaux de déblaiement	1'196

Nombre d'affectations individuelles auprès des agriculteurs: 25

Des travaux de déblaiement étaient effectués dans les communes suivantes:

Flüelen UR, Isenthal UR, Unterschächen UR, Dallenwil NW, Ennetmoos NW, Oberrickenbach NW, StansNW, Wolfenschiessen NW, Giswil OW, Grafenort OW, Entlebuch LU, Menznau LU, Rengg LU, Schüpfheim LU, Klöntal GL, Gsteigwiler BE, Klosters GR, Serneus GR.

RECONSTRUIRE UN LIT AUX TORRENTS DANS L'ISENTHAL

Karl Bissig, mandataire de la Commune d'Isenthal pour les affectations volontaires aux intempéries

Lundi midi, le 7 novembre 2005. Je vais chercher les six civilistes à la gare d'Altdorf. Nous nous rendons tout de suite à Seedorf au magasin de la Protection civile où ces six hommes pourront être équipés de vêtements de travail et de bottes. Cela fait, nous prenons la route pour Isenthal. Là, mes hommes prennent possession de leurs chambres dans les locaux que la commune possède en propre. Puis nous partageons un bon repas de midi à l'hôtel Urirotstock. C'est là que ces six hommes prendront leurs repas pendant les semaines à suivre. Les langues se délient...

Dans l'après-midi, je leur montre les divers chantiers qui ont occupé des civilistes. Il fait encore une température presque estivale, alors que nous sommes au début de novembre. Le temps est splendide - n'est-ce pas le meilleur des présages pour commencer les travaux?

Au cours de trois semaines suivantes, les six hommes allaient être mis sur divers chantiers entrepris dans toute la région d'Isenthal sinistrée par les intempéries. L'un d'entre eux a, du reste, été occupé pendant toute l'affectation, en compagnie de deux ouvriers du bâtiment autochtones, à la démolition de la roche: il s'agissait de percer et briser des rochers, un travail dur et usant. Je sens tout de suite que bien que le scepticisme soit palpable, les contacts et la gratitude de part et d'autre seront bientôt très enrichissants.

Deux à trois civilistes sont affectés à un groupe deylviculture, tous, des gens du terroir. Eux aussi accomplissent un dur labeur, mais à mes yeux, leur tâche, elle aussi, fut gratifiante. Ils apprirent comment on peut reconstruire le lit du torrent d'Isenthal sans utiliser de béton, mais tout simplement du bois et du matériel de remblais, en utilisant des machines de chantier. Cette manière de faire a fait ses preuves depuis des générations.

Préparer le bois pour construire la canalisation du torrent, déblayer les débris dus aux intempéries, assainir les glissements de terrain - voilà les travaux qui attendent les autres civilistes.

Au cours de ces trois semaines d'affectation, nous avons eu à Isenthal un temps qui a quasi correspondu à trois de nos saisons. Dans la première semaine, il a fait chaud, presque comme en été. Dans la deuxième, ce fut l'automne avec de la pluie et déjà un peu de neige. La troisième semaine fut carrément hivernale. Cela aussi fut sans doute pour la plupart des participants une nouvelle expérience, car travailler en plein air par beau temps n'a rien à voir avec accomplir sa tâche par un temps épouvantable, sous les giboulées ou sous des seilles d'eau.

Du point de vue de la commune d'Isenthal, l'affectation de service civil des civilistes pour réparer les dégâts dus aux intempéries a réellement valu la peine.

Il est certain que la tâche a été dure, surtout pour ceux des civilistes qui n'ont pas l'habitude d'accomplir des travaux physiques. Mais ils ont apporté leur contribution à la réparation des dégâts dans notre village avec beaucoup de volonté et d'engagement personnel. A mon avis, il y a encore autre chose de positif dans ce genre d'affectation de service civil: tout le monde a pu constater que le service civil et son organisation sont une excellente chose.

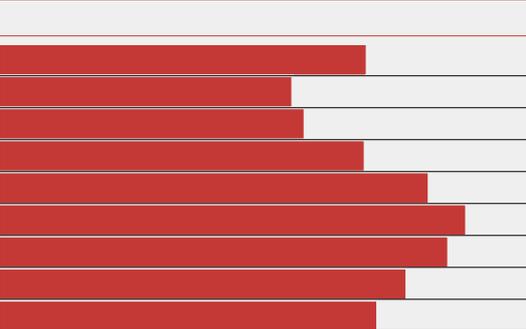
Les contacts personnels de la population avec les six jeunes hommes (allant du fromager à l'étudiant) eurent, eux aussi un effet positif: Ils permirent aux citoyens et aux villageois de mieux se comprendre.

Au nom de la commune d'Isenthal, je remercie Monsieur Emmenegger du Centre régional de Nottwil pour cette excellente collaboration. Je remercie aussi le groupe deylviculture d'Isenthal et tous ceux qui ont étroitement coopéré avec les civilistes et j'exprime ma gratitude à tous pour leur extraordinaire engagement personnel.



LES CHIFFRES DU SERVICE CIVIL

Demandes reçues 1997 – 2005

Année	Nombre des demandes	
> 1997	1'630	
> 1998	1'302	
> 1999	1'356	
> 2000	1'621	
> 2001	1'903	
> 2002	2'068	
> 2003	1'989	
> 2004	1'805	
> 2005	1'656	

Décisions 2005

> Décisions envoyées ¹	1'666
> Positives	1'382
> Négatives	109
> Total des décisions quant au fond	1'491
> Quotité de rejets des décisions quant au fond	7.3 %

¹ y inclus décisions de non-entrée en matière et de classement suite à un retrait rendues par l'Organe d'exécution et de la Commission d'admission

Coûts de l'exécution

1. Dépenses totales/coût global/recettes totales en CHF

Année	Dépenses totales brutes	Coût global brut	Recettes totales ²
> 1996	5'665'883 ¹		
> 1997	3'927'315		
> 1998	4'485'883		
> 1999	5'718'870	7'949'107	611'161
> 2000	5'822'790	7'795'615	793'330
> 2001	6'758'590	8'605'210	761'535
> 2002	8'759'613	9'883'597	1'056'472
> 2003	12'071'847	13'037'615	1'268'309
> 2004	12'330'709	13'349'324	2'183'871
> 2005	11'227'672	12'844'238	3'550'793

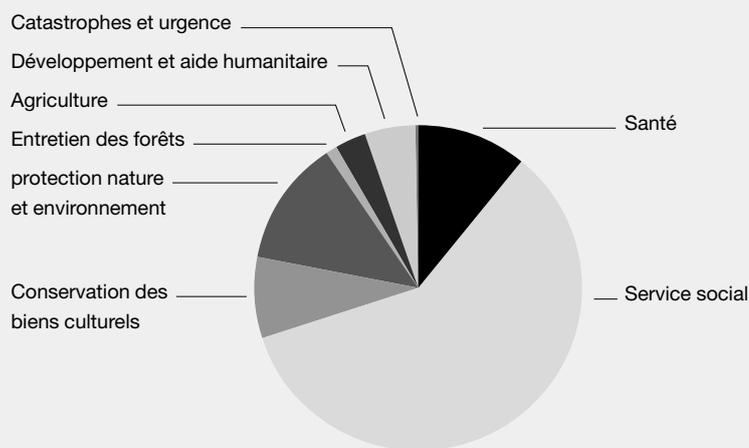
¹ Autres structures de frais jusqu'au 30.9.1996; service civil dès le 1.10.1996

² Obligation de contribuer des établissements d'affectation dès le 1.10.1998, facturé pour la première fois en 1999

2. Coûts unitaires nets

Année	Produit I Décision d'admission CHF	Produit II Jour de service CHF
> 1999	2'198.14	19.19
> 2000	3'153.11	12.76
> 2001	2'767.33	13.93
> 2002	2'281.06	14.80
> 2003	2'741.71	17.24
> 2004	2'868.23	18.89
> 2005	3'048.68	12.68

Jours de service effectués selon les domaines d'activité 2005



Jours de service /domaines d'activité

> Service social	197'297
> Protection nature et environnement	41'806
> Santé	36'099
> Conservation des biens culturels	26'254
> Développement et aide humanitaire	16'800
> Agriculture	10'431
> Entretien des forêts	3'572
> Catastrophes et urgence ¹	86
> Jours de service effectués total	332'345

¹ La différence par rapport aux chiffres aux pages 5 et 11 provient du fait que les affectations en cas de catastrophes ont été, en grande partie, négociées par le biais d'établissements d'affectations qui appartiennent à d'autres domaines (agriculture, service social)

NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION

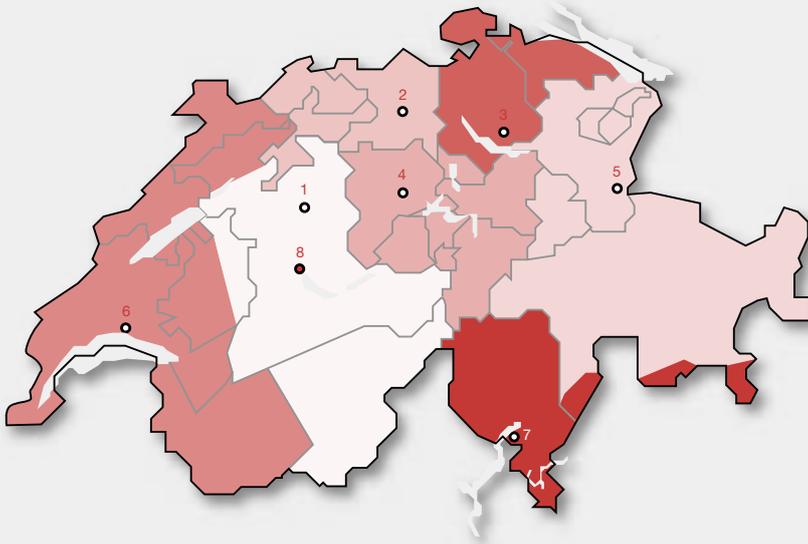
Collaborateurs et collaboratrices 2005 du
service civil en Romandie et au Tessin:

Centre régional Lausanne

Baldisserotto Stéphanie; Chabrier Raymonde; Corminboeuf Marie-Claire; Duvoisin Jean-Jacques; Goumaz Laurence, entré 1/1/2005, départ 31/8/2005; In-Albon Frédéric, entré 1/11/2005; Kilner Flora; Leresche Sandrine; Piselli Giuliana; Rieder Marcel, départ 31/8/2005; Stempfel Atika; Vicquéry Nicolas, entré 19/9/2005.

Centro regionale Riviera

Beltrametti Oskar; Lanzi Fabrizio.



6> VD, GE, NE, JU, FR (français),
BE (français), VS (français)
Centre régional Lausanne

Service civil

Route Aloys-Fauquez 28, CP 60

1000 Lausanne 8, Téléphone 021 643 75 30

lausanne@service-civil.ch

7> TI, GR

Centro regionale Riviera

Servizio civile

Centro Parini, Via Cantonale, 6802 Riviera

Telefono 091 930 67 50, riviera@servizio-civile.ch